Conseil maritime de façade Sud-atlantique

28 mai 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Élaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

   - Retour sur la concertation du public et des instances

   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique

   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Élaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)
   - Retour sur la concertation du public et des instances
   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique
   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

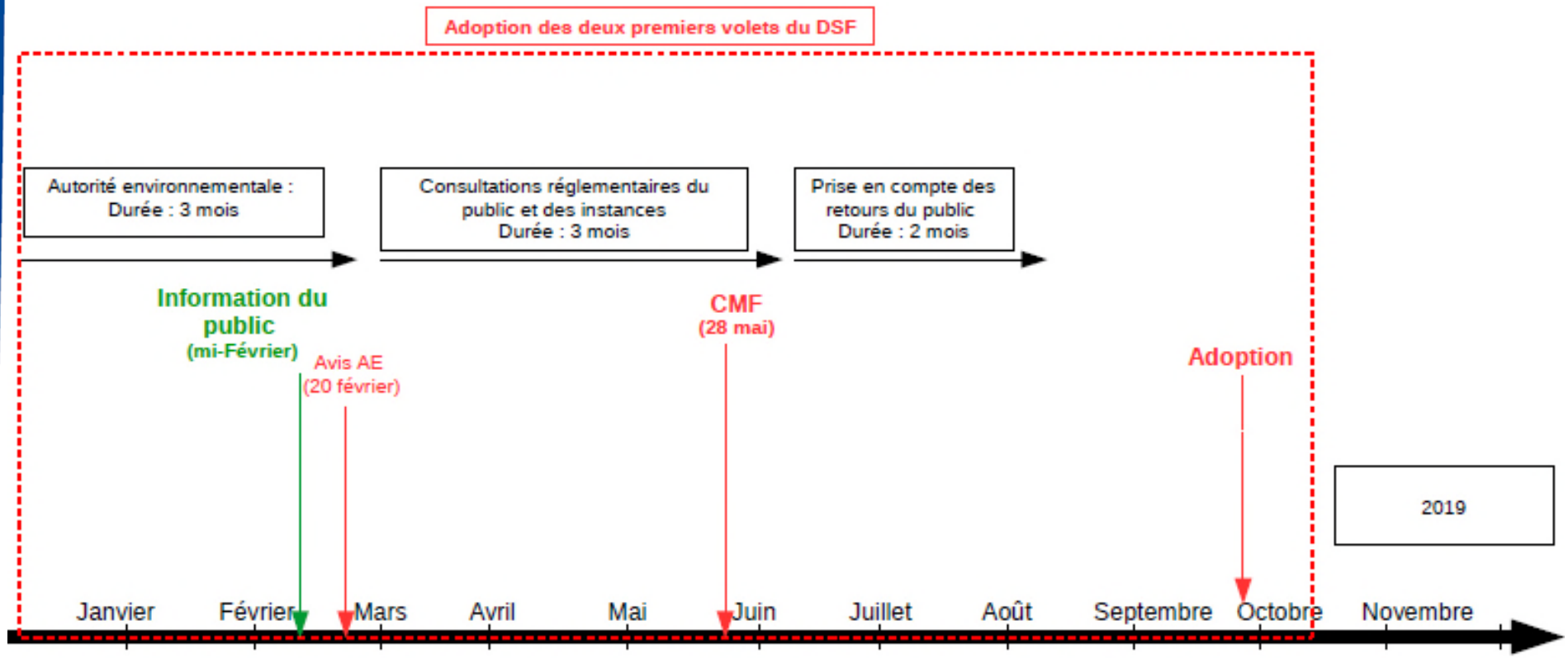

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Élaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

   - Retour sur la concertation du public et des instances

   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique

   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Cadre national et européen

Le DSF **décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral** au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux propres à la façade Sud-Atlantique.

Réponse nationale à deux directives européennes :

- la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE), qui vise le **bon état écologique pour le milieu marin**

- la Directive « planification de l'espace maritime » (2014/89/UE) qui vise une **croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines.**

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Les différents volets du DSF

Le décret du 3 mai 2017 prévoit l'articulation des DSF en 4 parties :

1. La situation de l'existant (y compris enjeux)

2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés

3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF

4. Le plan d'actions

Les deux premières parties constituent la **« stratégie de façade maritime»,** objet de la consultation et dont l'adoption par les préfets coordonnateurs est prévue fin sept. 2019**.**

Les deux dernières parties, plus opérationnelles, seront élaborées en vue d'une adoption 2020-2021.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Gouvernance et périmètre du DSF SA

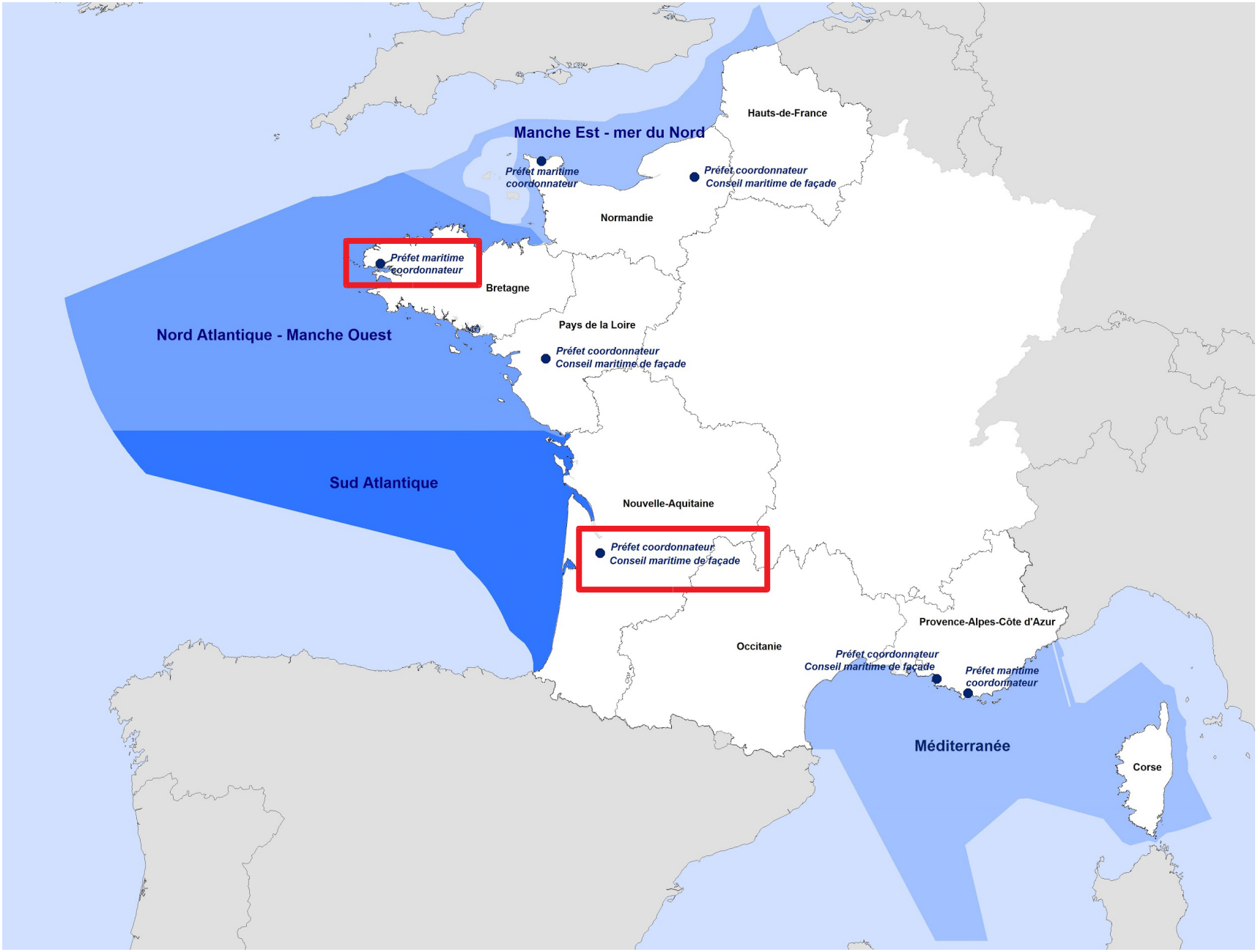

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Le volet « stratégique » du DSF

Un document synthétique...

- 1ère partie constituant la situation de l'existant (diagnostic, enjeux, vision d'avenir pour le territoire)
- 2ème partie : objectifs stratégiques et planification de l'espace maritime (carte des vocations)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

… et 9 annexes

Liste des annexes

- **Annexe 1**
  Diagnostic de l'existant
- **Annexe 2**
  Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux
- **Annexe 3**
  Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin
- **Annexe 4**
  Carte des enjeux socio-économiques
- **Annexe 5**
  Carte des enjeux environnementaux
- **Annexe 6**
  Objectifs stratégiques et indicateurs associés
  - **Annexe 6.a**
    Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés
  - **Annexe 6.b**
    Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés
  - **Annexe 6.c**
    Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux
- **Annexe 7**
  Tableau des dérogations
- **Annexe 8**
  Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations
- **Annexe 9**
  Atlas cartographique

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

… et 9 annexes

Liste des annexes

- **Annexe 1**
  Diagnostic de l'existant
- **Annexe 2**
  Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux
- **Annexe 3**
  Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin
- **Annexe 4**
  Carte des enjeux socio-économiques
- **Annexe 5**
  Carte des enjeux environnementaux
- **Annexe 6**
  Objectifs stratégiques et indicateurs associés
  - **Annexe 6.a**
    Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés
  - **Annexe 6.b**
    Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés
  - **Annexe 6.c**
    Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux
- **Annexe 7**
  Tableau des dérogations
- **Annexe 8**
  Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations
- **Annexe 9**
  Atlas cartographique

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

La vision à 2030 : élément structurant du DSF SA

La vision locale de la SNML fixe **le futur souhaité** pour la façade sud-Atlantique à l'horizon 2030 autour de 3 axes :

- **Le maintien d'un patrimoine marin d'exception :**
  Atteinte du bon état écologique incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux.

- **Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques :**
  Des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet la coexistence harmonieuse entre les usages, économe des ressources et des espaces.

- **L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation :**
  Des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, maintien des capacités en R&D et innovation, un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Deux déclinaisons de la Vision 2030, éléments centraux de la stratégie de façade maritime

1ère déclinaison : l'affirmation d'objectifs stratégiques pour la façade

- ***26 objectifs stratégiques socio-économiques généraux déclinés en 64 objectifs particuliers,***

assortis d'indicateurs,

issus de la concertation avec les acteurs de la façade SA.

Thème/filière	Objectifs stratégiques socio-économiques
1. Pêche professionnelle	1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins 2. Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
2. Aquaculture	1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole 2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes 3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
3. Ports/transports	1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal
4. Industrie navale et nautique	1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
5. EMR	1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée 2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies
6. Sédiments marins et estuariens	1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
7. Plaisance/loisirs nautiques	1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins 2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
8. Tourisme	1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
9. Risques littoraux	1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients 2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages
10. Sécurité et sûreté maritime	1. Réduire et contenir les risques de pollution 2. Garantir des conditions de navigation sûres 3. Optimiser les moyens de surveillance
11. Paysages, sites et patrimoine	1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs 2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral
12. Connaissance/recherche	1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins 2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances
13. Innovation	1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats 2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation
14. Formation/sensibilisation/attractivité	1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer 2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

- ***14 objectifs stratégiques environnementaux généraux déclinés en 54 objectifs particuliers,***

assortis d'indicateurs et de cibles au titre du 2ème cycle du PAMM,

ils traitent du bon état écologique du milieu marin et portent par ex. sur la biodiversité marine, l'exploitation des espèces commerciales, les déchets, les pertes d'habitats...

Enjeux ciblés	Objectifs stratégiques environnementaux
Habitats Benthiques et pélagiques	1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
Mammifères marins et tortues	2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
Oiseaux marins	3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
Poissons	4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
Espèces non indigènes	5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
Espèces commerciales	6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
Réseaux trophiques	7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
Eutrophisation	8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
Intégrité des fonds marins	9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
Conditions hydrographiques	10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
Contaminants	11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
Contaminants – aspects sanitaires	12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
Déchets	13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
Bruit	14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Deux déclinaisons de la Vision 2030, éléments centraux de la stratégie de façade maritime

2nde déclinaison : la carte des vocations, outil de planification

=> Fixation de ***vocations assignées à des espaces maritimes cohérents***

Comment se détermine cette cohérence ?

- par unités environnementales,
- par regroupements d'enjeux et de questionnements similaires,
- par appropriation par les usagers,
- par désignation par les Pouvoirs publics d'une utilisation préférentielle.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

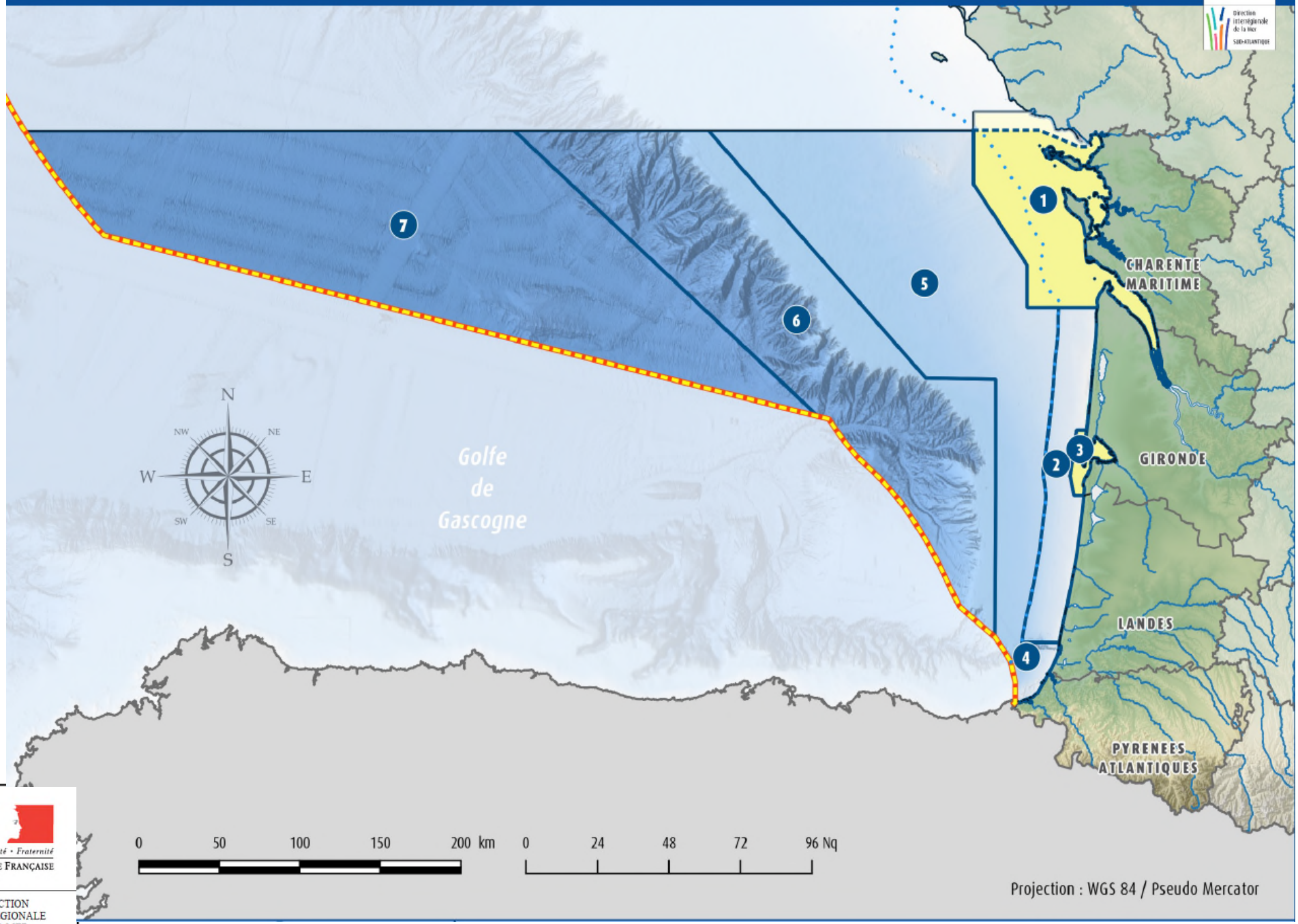

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

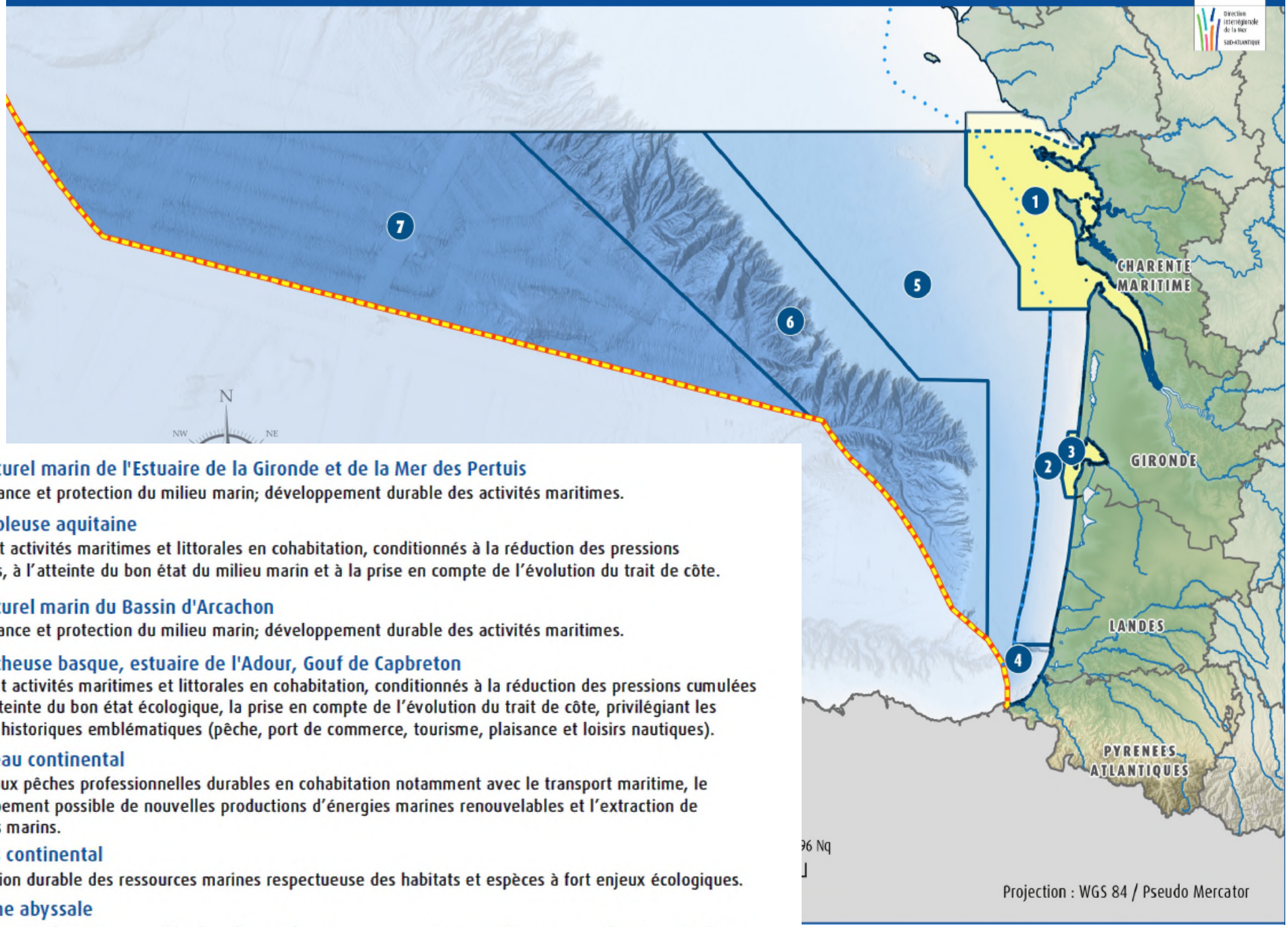

1 Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
Connaissance et protection du milieu marin; développement durable des activités maritimes.

2 Côte sableuse aquitaine
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

3 Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
Connaissance et protection du milieu marin; développement durable des activités maritimes.

4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).

5 Le plateau continental
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.

6 Le talus continental
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeux écologiques.

7 La plaine abyssale
Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

Source : DIRM SA - Fonds de carte : © BD CARTO (IGN), © EMODnet, © SHOM - Réalisation : DIRM SA / MCPPML (Sept. 2018)

2.1 Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

Temps d'échange

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Elaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

   - Retour sur la concertation du public et des instances

   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique

   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.2 Retour sur la consultation du public et des instances

- **Saisine de l'autorité environnementale (AE) :** rencontre des services de la commission administrative de façade et de la commission permanente du CMF SA, avis rendu le 20 février 2019
- **Consultation du public** du 4 mars au 4 juin 2019 sur la plate-forme www.merlittoral2030.gouv.fr
- **Consultation des instances** du 4 mars au 4 juin 2019
  CMF SA de ce jour pour avis formel, CNML, CRB NA, SCOTs, Région NA, CD, C. Bassin, CRPMEM…
- **Consultation des pays voisins :** courrier du Ministre le 9 avril 2019
- Bilan de l'ensemble des consultations en juillet pour constituer la déclaration à annexer à l'arrêté d'approbation

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.2 Consultation de l’autorité environnementale

- Consultation de l’Autorité environnementale entre novembre 2018 et février 2019.

- Avis AE rendu le 20 février 2019 pour les 4 façades.

Les recommandations émises sont à considérer comme « un avis de cadrage préalable pour la poursuite de la démarche d’évaluation environnementale »

- Sur cette base, identification/rédaction de plusieurs types de réponses :

  => Réponse à apporter avant adoption des stratégies de façades maritime.

  => Question à prendre en compte ans le cadre du volet opérationnel (plan d’actions, dispositif de suivi.

  => Question à prendre en compte pour le prochain cycle.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.2 Consultation de l'autorité environnementale

Principales remarques issues de l'avis de l'AE

- Absence de définition du bon état écologique et de certains indicateurs/cibles.

- Difficultés à présenter des priorités et des vocations plus affirmées des espaces.

- Expliciter l'articulation entre les différents éléments du DSF.
=> Rédaction d'un préambule (commun aux 4 façades) expliquant le rôle de chacune des annexes et le lien avec le document principal.

- Expliciter l'articulation entre le DSF et les autres programmes ou schémas existants sur les façades, en tenant compte des enjeux socio-économiques et environnementaux.
=> Le DSF est un document cadre pour les schémas, programmes et projets. Élaboration concertée afin d'assurer la cohérence/compatibilité avec les documents existants et à venir (SDAGE, SRADDET, Plan gestion PNM…).

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.2 Consultation de l'autorité environnementale

Principales remarques issues de l'avis de l'AE

Relatives à l'Etat initial de l'environnement et aux solutions de substitution

- Adopter une analyse quantitative plus fine des niveaux d'impacts et des contributions des activités anthropiques à l'état initial de l'environnement.

- Procéder à l'analyse des incidences sur les enjeux environnementaux d'un scénario d'absence de mise en place de DSF.

=> La démarche s'améliore de cycle en cycle, notamment sur l'évaluation de l'état des eaux marines. Piste de progrès pour le prochain cycle.

- Justifier le choix final des zonages retenus et en justifiant leur cohérence avec les **périmètres des AMP et sites Natura 2000 en mer.**

=> Zonages retenus a priori cohérent avec AMP et Natura 2000.

- Conduire à son terme au cours de la 2ème phase la démarche Eviter/Réduire/Compenser afin d'ajuster le cas échéant les objectifs environnementaux pour atteindre le bon état écologique.

2.2 Consultation de l'autorité environnementale

Effets notables probables du DSF et évaluation des incidences Natura 2000

Prendre en compte dans les objectifs du DSF les exigences fixées dans les documents d'objectifs des **sites Natura 2000 et préciser les** incidences du DSF sur ces sites.

=> Éléments à prendre en compte dans l'élaboration du plan d'action. Piste d'amélioration pour le prochain cycle.

=> Principe de hiérarchie des normes.

Dispositif de suivi

Compléter le **dispositif de suivi** pour disposer d'indicateurs cohérents avec les principaux enjeux environnementaux et les principales pressions de la façade.

=> Éléments à prendre en compte pour l'élaboration du dispositif de suivi et piste d'amélioration pour le prochain cycle.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.2 Consultation du public et des instances

Les 2 volets du DSF (« stratégique » et « opérationnel ») sont chacun soumis à consultation des instances et du public conformément au **code de l'environnement**.

La consultation en cours concerne **la vision d'avenir et les objectifs stratégiques identifiés** (volet « stratégique ») pour la façade sud atlantique, en vue de proposer un programme de suivi et un plan d'actions (volet « opérationnel », consultation en 2021).

Modalités : une plate forme nationale (www.merlittoral2030.gouv.fr) pour le public, des contributions écrites pour les instances

Dates de consultation : 4 mars au 4 juin 2019

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Stratégies de façade maritime

#MerLittoral2030

Manche Est-mer du Nord | Nord Atlantique-Manche Ouest | Sud-Atlantique | Méditerranée | Connexion

Accueil › Sud-Atlantique

Sud-Atlantique

La façade Sud-Atlantique compte 723 kilomètres de linéaire côtier, de la Sèvre niortaise au nord jusqu'à la frontière franco-espagnole au sud. Elle comprend les 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine et compte 140 communes littorales.

Synthèse du projet de stratégie de façade maritime Sud-Atlantique (PDF - 12,6 Mo)

Donner son avis | Voir le dossier

Donner son avis sur la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique

Situation de l'existant

Le document stratégique de façade décline à l'échelle de la façade la Stratégie nationale pour la mer et le littoral adoptée en 2017. L'état des lieux de la façade et la vision à l'horizon 2030 sont présentés en partie 1 du document synthétique. Cet état des lieux constitue une synthèse du diagnostic de l'existant et de l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines, consultables en annexes n°1 et 2, 3, 4 et 5.

Du 04 mar 2019 au 04 juin 2019

Contributions 8

Objectifs stratégiques

Sur la base du diagnostic, la vision à l'horizon 2030 permet de dégager de grandes orientations stratégiques pour l'avenir de notre façade maritime à cette échéance. Afin d'atteindre cet avenir souhaité, des objectifs stratégiques, généraux et particuliers, ont été fixés. Ils sont présentés en partie 2 du document synthétique et en annexe 6.

Du 04 mar 2019 au 04 juin 2019

Contributions 14

Planification des espaces maritimes

La carte des vocations présentée dans le document synthétique permet d'identifier, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par la stratégie de façade maritime que par ceux issus d'autres processus. Des fiches présentées en annexe 8 donnent des informations détaillées sur chaque zone.

Du 04 mar 2019 au 04 juin 2019

Contributions 2

Commentaire général

Du 04 mar 2019 au 04 juin 2019

Contributions 7

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

2.2 Consultation du public et des instances

Participation du public :

- A ce jour, la participation du public est relativement faible

	Nombre de contributions					Pourcentage				
	MEMN	NAMO	SA	MED	Total	MEMN	NAMO	SA	MED	Total
Situation de l'existant	10	14	8	6	**38**	26,3	36,8	21	15,7	**27,7**
Objectifs stratégiques	7	10	14	18	**49**	14,2	20,4	35,9	36,7	**35,8**
Planification des Espaces maritimes	4	8	2	5	**19**	21	42,1	10,5	26,3	**13,9**
Commentaire général	9	8	7	7	**31**	29	25,8	22,6	22,6	**22,6**
Total	**30**	**40**	**31**	**36**	**137**	**21,9**	**29,3**	**22,6**	**26,2**	**100**

Participation des instances :

- Les instances suivantes ont rendus ou rendront un avis : CRB, comité de bassin, préfet des pays de Loire, CESER, CNML, CRPMEM, CSPRN.
- Plusieurs autres avis sont en préparation.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.2 Consultation du public et des instances

A l'issue du processus de consultation, la stratégie de façade sera potentiellement ajustée :

- dans le cadre d'un **échange entre le ministre chargé de la mer et les préfets coordonnateurs.**
- au niveau de chaque façade, pour **prise en compte des contributions.**

Un document synthétisera la prise en compte ou non des avis émis.

La stratégie de façade maritime sera **définitivement adoptée** par les préfets coordonnateurs **fin septembre 2019.**

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.2 Retour sur la consultation du public et des instances

Temps d’échange

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Elaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

   - Retour sur la concertation du public et des instances

   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique

   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Préparation de l'avis du CMF sur le volet stratégique

Cet avis a été construit sur la base du recensement des **contributions formulées depuis octobre 2017** à l'occasion des réunions :

- du conseil plénier les 24/10/2017 et 27/06/2018,
- de la Commission Permanente les 18/03/2018, 11/06/2018, 10/12/2018, 05/02/2019 et le 09/04/2019,
- des Commissions spécialisées les 04/04/2018 et 10/04/2018.

Il prend également en compte les contributions écrites des membres du CMF.

Il a été débattu lors de la **Commission permanente du 9 avril** et de la **Commission Administrative de Façade du 17 mai 2019.**

Principes : avis collégial
chaque filière faisant remonter ses remarques via le processus de consultation

Objectif : vote pour avis formel

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Préparation de l'avis du CMF

Domaine	Nombre interventions	Structure	Nature des contributions
Méthodologie Consultation du public	10	CRPMEM NA (3) SEPANSO (1) CRC (1) GPMB (1)	* Difficultés de travail à deux niveaux (central et local) pour déterminer les objectifs environnementaux ou les objectifs SE * Pas d'association des acteurs à l'élaboration des objectifs environnementaux * Limite de l'exercice et de son application: - sur les rejets des navires - sur la specificité de l'estran de la Gironde (dynamique hydrosedimentaire, peuplement des migrateurs) - prise en compte du lien terre/mer et des objectifs environnementaux des bassins versants.
		Région (Biteau)	
Objectifs environnementaux	39	Rep pecheurs fluviaux (15)	* Adaptation des indicateurs et des cibles réalistes aux enjeux des professionnels (Pecheurs, Ports) concernant l'artificialisation des fonds, l'exploitation de sédiments, les habitats benthiques, les rejets de navires, sur la base de données stabilisées non disponibles. * L' absence de hiérarchisation des enjeux environnementaux: - créée une inflation de normes au sein de chaque enjeux, - aboutit à une liste trés importante d'enjeux - genère une difficulté à faire ressortir les enjeux les plus forts. * Vigilance à maintenir une capacité d'intervention financière des Agences de l'Eau pour assurer la responsabilité de leurs missions tout en allouant les financements ad-hoc pour les autre structures. * Vigilance à maintenir les capacités d'intervention des Agences de l'Eau pour l'atteinte des objectifs environnementaux sur lesquels ils ont une responsabilité.
		CR NA (6)	
		GPM LR (5)	
		GPM Bx (7)	
		FNPP (2) SEPANSO (1) CRC (1) CRPMEM (2)	

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Préparation de l'avis du CMF

Objectifs socio-économiques		43	CRC (2) CRPMEM NA (9) FNPP (7) ANEL 17 (5) FFESSM (34 FIN (4) IFREMER (1) GPM Bx (1) Rep pecheurs fluviaux (1) UNICEM (1)	* Les interventions des partenaires ont permis d'affiner la formulation des objectifs sociaux-économiques. * La définition des indicateurs reste à affiner avec le travail sur les indicateurs associés.. * La difficulté est que l'Etat n'a pas tous les leviers sur le developpement économique : Il est nécéssaire de développer des partenariat avec les collectivités à l'élaboration des mesures. * Le CMF insiste sur la prise en compte de l'éducation sur le milieu marin.
Carte des vocations	Secteur 1	9	CRPMEM NA (2) UNICEM (1) GPM LR (1) GPM Bx (1) Rep pecheurs fluviaux (1) Conservatoire du Littoral (1) Comité de Bassin AG (Mairie Lege Cap Ferret)(1) CRC (1)	* Le CMF salue la dimension des cartes à la cohabitation des usages, permettant la coexistence des acteurs et la préservation de la biodiversité. * Les contributions des acteurs ont permis : - d'affiner la délimitation des zones et des vocations. - d'ajuster la matérialisation des enjeux socio-économiques.
	Secteur 2	3	Comité de Bassin AG (Mairie Lege Cap Ferret) (1) CRPMEM NA (2)	
	Secteur 3	3	CRPMEM NA (1) CEBA (1) FIN (1)	
	Secteur 4	1	FFESSM (1)	

2.3 Préparation de l'avis du CMF sur le volet stratégique

L'avis est structuré de la façon suivante :

Article 1 : remarques générales (y compris organisation, délais)

Article 2 : avis sur les objectifs stratégiques
- remarques communes
- objectifs environnementaux
- objectifs socio-économiques

Article 3 : avis sur la carte des vocations

Conclusion proposée : le CMF émet un avis favorable

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Préparation de l'avis du CMF

Article 1 : Remarques d'ordre général

- Qualité de la présentation générale, effort de synthèse dans le document principal.
- Travail de collecte et remarquable base documentaire en annexe.
- Aspects méthodologiques : deux échelons, cadrage national tardif, délais restreints.
- Forte mobilisation des acteurs CAF/CMF, y compris pour la prise en compte des remarques sur les objectifs environnementaux : un document équilibré.
- Prise en compte du lien terre-mer et interface avec SDAGE.
- Valorisation des initiatives des collectivités à prévoir dans le plan d'action.
- Effort à prévoir sur la communication : opposabilité du document (services instructeur, porteur de projets), pédagogie pour le grand public et les acteurs en façade...

2.3 Préparation de l’avis du CMF

Article 2 : Avis sur les objectifs stratégiques (remarques communes)

- Beaucoup d’enjeux notamment environnementaux, et peu de hiérarchisation, ont conduit à un nombre conséquent d’objectifs particuliers.
- Vigilance sur les moyens financiers à mettre en œuvre et l’obligation de résultats.
- Précisions à apporter sur le traitement des dérogations.
- Nécessité d’avoir des moyens de contrôle opérationnels et effectivement déployés pour atteindre le bon état écologique. Cela passe par la mise en œuvre d’un plan de contrôle pour l’environnement marin, garant du respect de la réglementation.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Préparation de l'avis du CMF

Article 2 : Avis sur les objectifs environnementaux

- Impacts des activités telluriques et spécificités des zones estuariennes de la façades : la seule réduction des pressions en mer ne garantira pas l'atteinte du BEE.
- **Travail collaboratif avec AEAG et PNM** à poursuivre pour le plan d'action.
- Évolutions de certains OE sont saluées (D1-D6).
- **L'ambition des OE doit être préservée**, mais en s'appuyant sur des données scientifiques objectivées, partagées et cibles stabilisées : vigilance sur les évolutions potentielles à venir des indicateurs et cibles.
- Les indicateurs et cibles ambitieuses des OE ne doivent pas bloquer les projets d'intérêt majeur, dans le respect de la séquence « ERC ». Les filières s'inscrivent dans la dynamique de réduction des impacts.
- Le DSF ne doit pas faire oublier le PAMM 1er cycle et les actions opérationnelles.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Préparation de l'avis du CMF

Article 2 : Avis sur les objectifs socio-économiques

- Bonne association des acteurs pour des objectifs pertinents pour l'ensemble des filières.
- L'État ne détient pas tous les leviers : association des collectivités et acteurs de la façade nécessaire pour le plan d'action.
- Enjeu majeur de l'éducation/sensibilisation pour faire évoluer les comportements.
- Fil de rouge : transition écologique des filières.
- Nécessité d'élaboration du DOGGM.
- Le CMF insiste sur la **nécessaire adéquation entre les objectifs socio-économiques et environnementaux.**

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Préparation de l'avis du CMF

Article 3 : Avis sur la carte des vocations

- 7 zones assorties de vocations synthétiques : précision à apporter au chapitre 2 pour préciser que les vocations reposent sur les principaux enjeux écologiques identifiés et les activités présentes ou potentielles.
- Vocations permettent la préservation du milieu marin et la cohabitation des activités sans les exclure.
- Les PNM font l'objet de zones spécifiques et de vocations s'inscrivant dans les dispositions du code de l'environnement relatives à leur mission: ces territoires ne se caractérisent pas uniquement par ce statut.
- Fiches secteurs utiles à la compréhension du document et à l'identification des enjeux territorialisés.
- Carte des vocations des PNM intégrées aux fiches secteurs.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.3 Vote sur l'avis formel du CMF sur la stratégie de façade maritime

Temps d'échange

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Elaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

   - Retour sur la concertation du public et des instances

   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique

   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Consolidation du volet stratégique et élaboration du plan d'actions

Chantier préalable : évaluer l'opérationnalité des objectifs stratégiques

- définition des modalités de renseignements des indicateurs des objectifs environnementaux et socio-économiques

Autres chantiers en lien avec les objectifs environnementaux

Chantier 2 : construction du plan d'actions

- instruction précisant les étapes d'élaboration du plan d'actions
- un arrêté « critères et méthodes » en cours d'élaboration.
- Réflexion en cours au sein de l'EP CAF et du ST PAMM.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Opérationnalité des objectifs

Quelques rappels :

- Depuis fin 2017 : travail de définition des objectifs socio-économiques (14 thématiques) et des objectifs environnementaux (11 descripteurs)
  - Pour permettre un développement durable de l'économie maritime
  - Pour préserver l'environnement et atteindre le bon état écologique des eaux marines

- Ces objectifs sont évaluables au moyen d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs et de cibles chiffrées ou tendancielles

Objectifs socio-économiques

64 objectifs particuliers

Objectifs environnementaux

54 objectifs particuliers + 111 indicateurs et cibles associées

<u>3 catégories d'indicateurs :</u>

- **administratif** : liés aux autorisations administratives délivrées par les services de l'État
- **scientifique** : mobilisation des scientifiques, en lien avec le programme de surveillance et l'évaluation de l'atteinte du bon état écologique
- **mixte** (administratif & scientifique)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Opérationnalité des objectifs

- Expertiser les actions à mener pour pouvoir renseigner chaque indicateur.
- Modalités de renseignement des indicateurs : Qui ? Quel jeu de données ?

Objectifs socio-économiques

Travaux conduits à deux niveaux :

- Travaux conduits par l'administration centrale (MTES/DML) : un chantier national devrait être lancé prochainement
- Travaux conduits à l'échelon local sur la façade SA (avec les équipes projet CAF et CMF)

Objectifs environnementaux

Chantier piloté par l'administration centrale (MTES/DEB) avec l'appui
- des services de l'État en local
- des scientifiques

Évaluation de l'opérationnalité des indicateurs :
- faisabilité du renseignement
- évolution de rédaction
- maintien des indicateurs pertinents / suppression d'indicateurs non pertinents

Nouvelle version des indicateurs des objectifs environnementaux d'ici septembre 2019

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Autres chantiers en lien avec les objectifs environnementaux

✗ **Fixation des cibles de certains objectifs environnementaux dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions (cf. articulation avec le SDAGE…)**

✗ **Compatibilité des autorisations avec les objectifs environnementaux** :

préparation d'une note technique à destination des services instructeurs

Rappel juridique relatif à la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs environnementaux (loi biodiversité) :

- autorisation soumise à étude d'impact au titre du Code de l'Environnement

- autorisation au titre du code minier

- autorisation d'occupation temporaire du domaine publique maritime

- autorisations situées sur le plateau continental et la ZEE

A démontrer par le pétitionnaire sauf pour les autorisations DPM, le service instructeur devra vérifier la compatibilité.

✗ **Analyse critique du programme de surveillance au regard des objectifs environnementaux**

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Modalités d'élaboration du plan d'actions

Cadrage national

Obligation de résultat : *l'atteinte du bon état écologique et le développement durable des activités en mer guident la définition des mesures et actions*

1 seul plan d'actions mixte (approche intégrée OE/OSE)
= Volet opérationnel DSF

- intégrant Programme de Mesures PAMM 2e cycle,
- comportant à la fois des actions de nature environnementale, des actions de nature socio-économique ou des actions dites « mixtes ».

Lignes directrices :
Renforcer les synergies avec les politiques sectorielles,
Être cohérent entre les directives existantes,
Concerter les « acteurs en façade »,
Assurer la cohérence d'ensemble des DSF par les préfets coordonnateurs.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Modalités d'élaboration du plan d'actions

Inventaire et suffisance des mesures existantes d'ici début 2020

Fil conducteur : Travailler en mode intégré environnement/socio éco

Objectif : Identifier les OE/OSE pour lesquels aucune mesure envt/socio éco n'est suffisante ou identifiée et là où il faut les renforcer/compléter.

- Premier recensement national sur la base des mesures du PAMM 1er cycle.

- Travail à l'échelle du golfe de gascogne (pour le volet environnement) pour identifier les mesures existantes et les manques sur la base des politiques locales, régionales et nationales.

- Travail à l'échelle de la façade SA (pour le volet socio-économique) des mesures existantes concourant aux objectifs du DSF portées par l'État en façade, la région, le département, les collectivités.

=> membres du CMF invités à faire remonter leurs actions !

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Modalités d'élaboration du plan d'actions

- Identification des actions et mesures répondant à plusieurs objectifs stratégiques : pas de doublons

- Proposition de mesures nouvelles remontées au niveau national intégrant les retours des acteurs

- Harmonisation et mise en cohérence nationale

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Modalités d'élaboration du plan d'actions

Objectif final : élaboration de fiches mesure par activité socio-économique / par descripteur qui répondent à tout ou partie des OE/OSE et aux exigences de rapportage « ex PAMM ».

- Intitulé de la mesure

- Identité de la mesure : thématique/politique associées, descripteur et interaction OE/OSE

- description de la mesure avec des éléments de cadrage, d'information du contexte législatif et réglementaire et finalité de la mesure

- modalité de mise en œuvre : calendrier, territoire d'application, maître d'ouvrage, sources de financement, indicateurs de réalisation

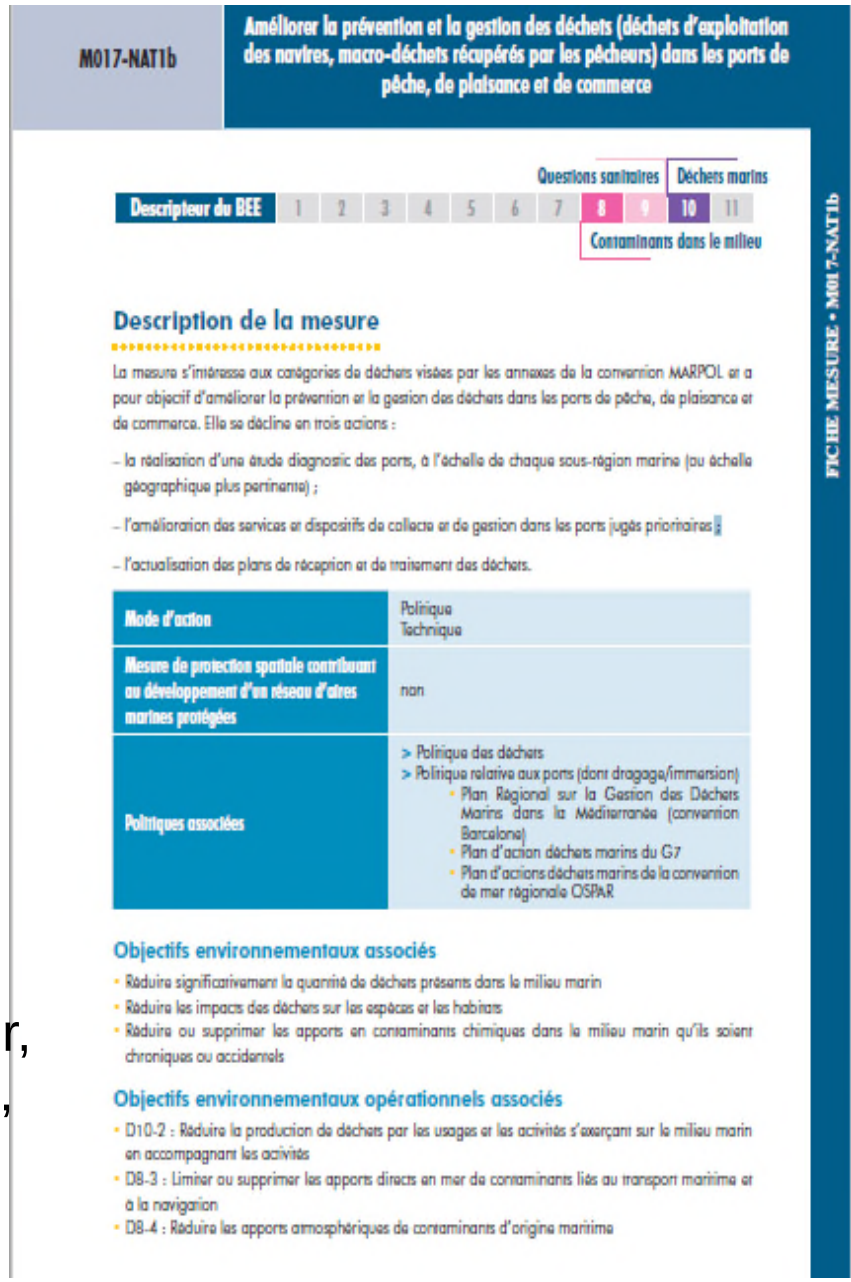

M017-NAT1b — Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce

Questions sanitaires | Déchets marins

Descripteur du BEE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

Contaminants dans le milieu

FICHE MESURE • M017-NAT1b

Description de la mesure

La mesure s'intéresse aux catégories de déchets visées par les annexes de la convention MARPOL et a pour objectif d'améliorer la prévention et la gestion des déchets dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce. Elle se décline en trois actions :

- la réalisation d'une étude diagnostic des ports, à l'échelle de chaque sous-région marine (ou échelle géographique plus pertinente) ;
- l'amélioration des services et dispositifs de collecte et de gestion dans les ports jugés prioritaires ;
- l'actualisation des plans de réception et de traitement des déchets.

Mode d'action	Politique Technique
Mesure de protection spatiale contribuant au développement d'un réseau d'aires marines protégées	non
Politiques associées	> Politique des déchets > Politique relative aux ports (dont dragage/immersion) • Plan Régional sur la Gestion des Déchets Marins dans la Méditerranée (convention Barcelone) • Plan d'action déchets marins du G7 • Plan d'actions déchets marins de la convention de mer régionale OSPAR

Objectifs environnementaux associés

- Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin
- Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats
- Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin qu'ils soient chroniques ou accidentels

Objectifs environnementaux opérationnels associés

- D10-2 : Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le milieu marin en accompagnant les activités
- D8-3 : Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation
- D8-4 : Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine maritime

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Élaboration du plan d'actions
Les principales phases

Volet plan d'actions du DSF

=> Objectif : adoption 2021

Arrêté C&M DSF

Chantiers élaboration du plan d'actions DSF

Consultations AE, instances, public

Avril à décembre 2019

Chantier 1. **Inventaire des mesures existantes** au regard des OE/OSE

Avril 2019 à fin février 2020

Chantier 2. **Analyse de la suffisance des mesures** existantes au regard des OE/OSE et **définition des mesures nouvelles**

Septembre 2019 à fin avril 2020

Chantier 3. **Évaluation coût-efficacité des mesures**

Septembre 2020 à mi 2021

Échéances en façade sur chantiers 1 et 2 :
Sept 2019 : remontées des façades
Nov-déc 2019 : association des acteurs en façade

Mi-janv.-fin fév 2020 : Phase de coordination nationale

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Élaboration du plan d'actions

Points d'attention préalable :

* Note de cadrage méthodologique ministérielle pas encore publiée

* Chantiers lancés alors que les objectifs stratégiques (environnementaux comme socio-économiques) ne sont pas stabilisés.

* Décalage méthodologique sur les objectifs stratégiques entre les volets environnementaux et socio-économiques

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

2.4 Élaboration du plan d'actions

Temps d'échange

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Elaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

   - Retour sur la concertation du public et des instances

   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique

   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Ordre du Jour

1. Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 27 juin 2018

2. Élaboration du Document Stratégique de façade Sud Atlantique
   - Présentation du projet de volet stratégique (stratégie de façade maritime)

   - Retour sur la concertation du public et des instances

   - Avis du Conseil Maritime de façade sur le volet stratégique

   - Prochaine étape : élaboration du plan d'actions

3. Présentation du projet « Port Horizon 2025 » par le Grand Port Maritime de La Rochelle

4. Questions diverses

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

Merci pour votre attention

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE